

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 2 février 2015 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller,
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Ronald Cross, maire

Présence dans la salle : deux (2) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire substitut, monsieur Charles Rondeau, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1502-034

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert:

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2015
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de questions
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 TVG – Espace publicitaire
- 110-2 Autorisation de paiement - Facture Veolia
- 110-3 Autorisation d'achat de bacs roulants
- 110-4 Adhésion au Réseau Biblio Outaouais 2015
- 110-5 Pépinière Haute-Gatineau – Autorisation d'achat de jardinières été 2015
- 110-6 Offre de services juridiques
- 110-7 ABVLBS – Contribution financière pour l'année 2015
- 110-8 Contribution financière 2015 pour l'APDLC
- 110-9 M. Denis Côté – Projet de réfection des croix de chemins
- 110-10 Adhésion 2015 – Fédération Québécoise des Municipalités
- 110-11 Complexe sportif – Certificat de paiement n° 4

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 janvier 2015
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 janvier 2015
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées 23 janvier 2015
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 janvier 2015
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2015

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Demande d'aide financière – Formation des pompiers

300 TRANSPORT**400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 MRC – Demande de révision au MAMOT
- 800-2 MRC - ODJ 2015-01-20
- 800-3 MRC - PV du 9 décembre 2014
- 800-4 Chambre de Commerce de Maniwaki – Nouveau Directeur par intérim
- 800-5 Demande d'appui – Ville de Gracefield

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1502-035

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1502-036

TVG- GUIDE TOURISTIQUE ESPACE PUBLICITAIRE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement et le renouvellement de l'espace publicitaire sur un format d'une demie page dans le guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2015, et ce pour un montant de 750.00\$ en plus des taxes applicables. Il est à noter que le conseiller monsieur Éric Galipeau sera responsable de ce dossier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-037

AUTORISATION DE PAIEMENT – VEOLIA

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R1411-295 le Conseil a octroyé un contrat à l'entreprise Veolia d'Ottawa pour récupérer, transporter, et traiter les boues contaminées issues des sites du 185 et 187 route 105;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture n° 4116-09583 au montant de 6 810.76 en plus des taxes applicables pour ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 4116-09583 de *Veolia environmental services* pour la somme de 6 810.76\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-038

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense auprès de l'entreprise *Loubac* au montant de 3 831.75\$ incluant le transport et les taxes applicables pour l'achat de 30 bacs de recyclage et de 15 bacs à déchets roulants, tous de format de 360 litres;

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées

R1502-039

BIBLIO OUTAOUAIS- COTISATION 2015

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) a fait parvenir à la Municipalité une facture représentant les frais de membre pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adhérer à l'organisme CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 106899 de CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) pour la somme de 8210.40\$ en plus des taxes applicables.

1. Cotisation régulière 2015	7251.96\$
2. Cotisation spéciale 2015	813.00\$
3. Lien Internet 2014	60.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-040

PÉPINIÈRE HAUTE-GATINEAU – AUTORISATION D'ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent renouer avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale et ce, en suspendant des jardinières dans un certain nombre de poteau d'électricité longeant la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

CONSIDÉRANT QUE les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2014 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

CONSIDÉRANT QUE la Pépinière de la Haute-Gatineau de Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières cette année est égal à celui payé l'année dernière, soit d'un montant de 50.00\$ par jardinière, en plus des taxes applicables (la Municipalité doit fournir les paniers);

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2015 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau de Egan-sud au coût de 50.00\$ chacun en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1502-041

SERVICES JURIDIQUES- OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait retenu la firme d'avocat conseil Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés pour ses besoins en services juridiques pour l'année 2014 et que ledit mandat a pris fin le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de services juridiques pour l'année 2015. Soit une première offre de Me Sylvain Lefebvre de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés, de Gatineau et une deuxième offre de Me Rino Soucy de la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau de Laval;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des deux offres de service reçues, le Conseil se dit satisfait du service rendu par la firme d'avocat conseil Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés en 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, laquelle se décrit comme suit :

- **Durée du contrat :** 1 an, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;
- **Pour tous les mandats demandés :** Taux horaire de 150\$ de l'heure, taxes et déboursés en sus;

- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 10% du montant récupéré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution;
- **Autre service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimitées, sans frais;
- **Personnes autorisées à consulter** : le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

QU'advenant le choix de la Municipalité de procéder à la vente d'une immeuble pour défaut de paiements de taxes, la Municipalité se réserve le droit de retenir les services de la MRC, vente par shérif ou de la firme d'avocat conseil Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, pour représenter la Municipalité au cours une telle démarche. La Municipalité retiendra l'option la moins dispendieuse.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1502-042

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 POUR L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA (ABVLBS)

CONSIDÉRANT QUE l'ABVLBS a déposé, auprès des municipalités de Blue Sea et Messines, une demande d'aide financière pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière telle que déposée; représente la somme de 2 750\$ par municipalité, pour un montant total de 5 500\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de l'ABVLBS, demande datant du 27 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande de l'ABVLBS par les membres du conseil de Messines, le Conseil se dit favorable aux quatre projets que l'association souhaite réaliser en 2015 et par conséquent, un montant de 2 750\$ a été réservé à même le budget de la Municipalité à cette fin.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Francine Jolivette
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité octroi à L'ABVLBS une aide financière pour l'année 2015, la somme de 2 750\$;

QUE l'aide financière octroyée serve à défrayer en partie la programmation des quatre projets décrits dans la demande de l'ABVLBS du 27 octobre 2014 et ce, tel que demandé.

QUE le Conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives de chacun des projets réalisés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-043

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 POUR L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS DES CÈDRES (APDLC)

CONSIDÉRANT QUE l'APDLC a déposé, auprès de la Municipalité, une demande de financement pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que plus souvent que autres les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de l'APDLC pour l'année 2015, que celle-ci représente la somme de 5 756.88\$;

CONSIDÉRANT QUE l'APDLC établie sa capacité financière pour la réalisation de projets en 2015 à 2 500\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande de l'APDLC par les membres du conseil de Messines, le Conseil a confirmé sa participation à deux des quatre projets avancés par l'association.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité participe financièrement aux projets numéro 2; plan directeur de l'eau et numéro 3; myriophylle à épie et ce, pour un montant maximal de 3 456.88\$, tel que suit à savoir :

DESCRIPTION	PROJET	MONTANT
2 ^e projet	Plan directeur de l'eau	2 462.88\$
3 ^e projet	Myriophylle à épi	3 494.00\$
	TOTAL :	5 956.88\$
APDLC	Contribution 2015	2 500.00\$
Municipalité	Contribution 2015	3 456.88\$
	DIFFÉRENCE :	0\$

QUE le Conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives de chacun des projets réalisés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-044

M. DENIS CÔTÉ - CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET DE RÉFECTION DES CROIX DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'IL existe six (6) croix de chemins érigées à différents endroits sur le territoire de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE les croix de chemins qui ont été érigées à partir des années 1930, font partie du patrimoine bâti de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Côté, citoyen de Messines, a entrepris un projet de restauration de certaines des croix de chemins et ce, dans le but de protéger ce patrimoine bâti et qu'à ce jour ce sont deux (2) croix de chemins qui ont été restaurées, soit les croix sises aux intersections des chemins Saumure/Blue Sea et celle des chemins de la Montagne/St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE M. Côté a fait parvenir au conseil municipal une demande d'aide financière pour son projet de restauration de trois des croix de chemins de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve admirable le travail accompli à ce jour par M. Côté et le félicite de son engagement dans ce beau projet de réfection des croix de chemins et par conséquent, les membres du conseil sont d'avis que la municipalité se doit de contribuer financièrement de façon à lui permettre de poursuivre son projet de restauration des croix de chemins de Messines;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le conseil municipal a dû composer avec d'importante mesure d'austérité de part et d'autres lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2015, le Conseil a cru bon de retenir un montant pour répondre en partie à la demande de M. Côté.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques
Appuyée par Denis Bonhomme
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité retienne le projet de réfection de la croix de chemin sis à l'intersection du chemin St-Jacques et le chemin du lac-à-Larche pour l'année 2015 et par conséquent alloue à M. Denis Côté la somme de 3 500.00\$ pour la réalisation des travaux

QUE le conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives de chacun des projets réalisés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-045

FQM- COTISATION 2015

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2015, et ce au coût de 1 882.47\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-046

AUTORISATION DU 4^{IÈME} PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 4^{ième} versement dans le projet de construction du bâtiment de services du nouveau Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 95 755.71\$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le déboursé d'un montant de 95 755.71\$ au nom de l'entreprise Langevin et Frères Inc., et ce conformément à la demande de paiement déposée par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1502-047

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2015, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 22 884.46\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-048

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2015, pour la somme de 68 769.35\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
9	Chèques fournisseurs émis	25 356.44\$
40	Prélèvements électroniques	43 010.76\$
	Prélèvement 1397	402.15
	TOTAL :	68 769.35\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-049

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 26 janvier 2015, dont celle-ci représente la somme de 25 977.28\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-050

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 23 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1 janvier au 23 janvier 2015, dont celui-ci représente une somme de 4 606.30\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1502-051

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de-la-Vallée-de-la Gatineau en conformité avec l'article 6 du programme.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de-la-Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1502-052

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire
trésorier

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-